

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

**SEANCE DU 31 JANVIER 2014**

Le conseil municipal dûment convoqué en réunion extraordinaire s'est réuni le 31 janvier à 20 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, FLEUR Cyril, ELIES Christian, MAZAL Chantal, GALLAND Raymond, FRAGNIER Jacques, PINET Franck, FORTINEAU Vincent, GUILBAUD Monique, LABERGERE Marcel, ABIAN Vincent, BONESME Christiane, PINET Franck

Absents excusés : Patricia CARON, GRAND Gérard

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

**ECOLES** :

- Les rythmes scolaires : le maire informe le conseil municipal d'un courrier et d'une pétition des parents d'élèves montrant leur opposition à la réforme des rythmes scolaires. Pour le moment il n'y a pas eu de nouvelle réunion avec la Communauté de Communes pour l'évolution du projet d'organisation des activités périscolaires.
- Suppression de poste sur le RPI : une réunion avec l'inspectrice de circonscription et les maires du RPI s'est tenue à Fresselines. L'inspectrice a indiqué qu'au vu des effectifs elle proposerait à Mme la directrice académique la suppression d'un poste sur le RPI (à Fresselines). Les trois maires représentant du RPI s'opposent à cette suppression. Le conseil municipal adopte une délibération contre cette proposition de suppression. Un courrier sera rédigé à destination des parents.
- Visite de la DDEN : comme chaque année la visite de la DDEN donne un rapport satisfaisant sur l'ensemble de l'école.

**LA POSTE** :

Monsieur le Maire a reçu la directrice départementale qui envisage la fermeture du bureau de poste de Fresselines le samedi matin. L'amplitude d'ouverture serait maintenue à 18 h hebdomadaire. Le conseil municipal s'oppose fermement à cette décision qui va à l'encontre du maintien de la qualité du service public.

**LA BOULANGERIE** :

Monsieur le Maire signale que les augmentations de loyers prévues dans le bail n'ont pas été appliquées et qu'en conséquence il y a lieu de les refacturer à Monsieur et Madame Leproust, la prescription en terme de loyer étant de 5 ans.

Concernant le nouveau boulanger, afin de faciliter son installation et de lui permettre de refidéliser la clientèle, le conseil municipal décide d'une part de ne percevoir le loyer du logement qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars et d'accorder une réduction de 50 % sur le loyer commercial pour une durée de 2 ans.

**QUESTIONS DIVERSES** :

- Assurance invalidité du personnel IRCANTEC : un contrat sera signé avec la CNP par l'intermédiaire du centre de gestion de la Creuse
- Adhésion du SDIS au centre de gestion de la Creuse : le conseil donne un avis favorable
- Vente terrain à Madame Moreau Marinette : L'enquête publique sera mise en place après les élections municipales.
- Nouvelles formalités de vote : suite au décret du 12 décembre 2013 du code électoral modifiant les différentes nouvelles formalités pour le déroulement des élections municipales du 23 et 30 mars 2014, le conseil municipal décide qu'un dépliant sera envoyé à chaque électeur afin de les informer de tous les changements.

La séance est levée à 21 h 40

Le Maire,  
Jean-Claude DUGENEST